



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 02 septembre 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE LA CIRCULATION

Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 29.08.2025, par l'entreprise SDEL BERRY, chez SOGELINK, TSA70011, 69134 DARDILLY cedex
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement de compteur électrique à compter du 08.09.2025 et ce pendant 5 jours calendaires, rte de Boisbelle
- Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SDEL BERRY, chez SOGELINK, TSA70011, 69134 DARDILLY cedex afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement de compteur électrique à compter du 08.09.2025 et ce pendant 5 jours calendaires, rte de Boisbelle

Article 2^{ème} : La circulation des véhicules se fera par alternat manuel

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250902-2025-69-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2025

Publié sur le site de la commune le 03.09.2025

Le Maire,
Gilles BUREAU

